

# RAPPORT DE JURY

## Concours Recrutement des Professeurs d'école – Session 2006 EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN PRE-PROFESSIONNEL

### 1. ORGANISATION GENERALE

#### • Conditions de déroulement :

. L'épreuve orale d'entretien pré-professionnel s'est déroulée dans les locaux de l'IUFM du Limousin à LIMOGES du lundi 19 juin (8 H 50) au jeudi 29 juin (17H30). Elle a été complétée par deux réunions des membres du jury, l'une précédant l'épreuve (vendredi 16 juin) pour en caractériser le protocole, l'autre concluant l'épreuve (vendredi 30 juin) pour en harmoniser les résultats.

. L'organisation générale assurée avec rigueur et professionnalisme par les services du Rectorat (Division des Examens et Concours), comme la qualité de l'accueil réservant un espace de convivialité, ont été particulièrement appréciées par l'ensemble des membres du jury.

. Le déroulement des entretiens a suivi rigoureusement la planification établie, à l'exception de la matinée du 26 juin où une erreur de sujet détectée à l'arrivée des candidats a conduit à une réorganisation de la journée de manière identique pour chaque sous-commission : trois candidats – au lieu de quatre - entendus le matin, quatre candidats – au lieu de trois – entendus l'après-midi.

#### • Contexte :

##### → *Composition du jury*

. Le jury fonctionne en trois sous-commissions, chacune d'elle

- est composée :

- o d'un responsable permanent (IEN) qui assure la continuité du fonctionnement
- o de trois autres membres (IEN, CPAIEN ou Conseillers spécialisés), dont un changera lorsque l'ensemble des sous-commissions prendront en charge l'option « Littérature » (un membre de la sous-commission n°3 viendra apporter sa contribution et son expérience),

- comporte au moins un membre de chaque département de l'académie,

- comprend au moins un homme ou une femme parmi ses membres.

. Le jury interroge les candidats pendant neuf jours à raison de 4 candidats par matinée et 3 candidats par après-midi (sauf réorganisation de la journée du lundi 26 juin comme indiqué ci-dessus et organisation spécifique de la journée du mardi 27 juin pour la sous-commission 1 qui interrogera huit candidats – 4 le matin et 4 l'après-midi) :

- La Sous-Commission n°1 prend en charge l'option « Musique » pendant 7 jours puis l'option « Littérature » pendant les 2 derniers jours,
- La Sous-Commission n°2 prend en charge l'option « Arts Visuels » pendant 6 jours puis l'option « Littérature » pendant les 3 derniers jours,
- La Sous-Commission n°3 prend en charge l'option « Littérature » pendant 9 jours.

##### → *Fonctionnement*

. Le protocole de fonctionnement, proposé dans un dossier spécifique aux membres du jury, a permis de retenir des modalités communes, garantes d'une équité maximale envers les candidats en fixant :

- le déroulement commun de l'épreuve :

#### • OUVERTURE

- o Un membre de la commission accueille le candidat, vérifie l'identité et assure l'émergence
- o Un second membre de la commission gère la Fiche de critères établie en synthèse pour chaque candidat
- o Un troisième membre de la commission gère la Fiche de relevé de notes (Partie 1 et Partie 2)
- o Le responsable de la commission rappelle le protocole de l'épreuve et reste le garant du temps.

• **PARTIE 1 en regard d'un dossier jury → Exposé (10 minutes) + Entretien (15 minutes), soit 25 minutes**

• **Pause d'une à deux minutes**

• **PARTIE 2 en fonction de l'option choisie → Exposé (10 minutes) + Entretien (15 minutes), soit 25 minutes**

#### • CLÔTURE

- o le candidat ne reçoit aucune indication spécifique sur sa prestation

- les caractéristiques de l'épreuve :

• **EXPOSE :**

→ Le candidat doit :

- en partie 1, analyser le(s) document(s) proposé(s) pour en dégager les idées essentielles.
- en partie 2, prendre appui sur le support choisi (Arts visuels), sur l'interprétation vocale ou instrumentale (Musique) ou sur l'ouvrage choisi (Littérature), dont un extrait de vingt lignes au moins sera lu à voix haute, pour témoigner de connaissances et de capacités à les réinvestir dans des situations éducatives.

• **ENTRETIEN :**

→ Le candidat répond et/ou réagit aux questions des membres de la commission, relatives :

- en partie 1 :

- à son exposé en liaison avec les thèmes du dossier (connaissances liées au programme de l'épreuve)
- à son aptitude à se situer par rapport au métier de professeur d'école
- à la mise en relation de ses connaissances avec une réflexion dans le domaine de l'éducation

- en partie 2 :

- à un approfondissement des points développés dans l'exposé
- à une vérification des connaissances et de la réflexion dans le domaine choisi
- à une aptitude à relier celles-ci à l'enseignement primaire

*Remarque : En aucun cas, la Partie 2 ne sera considérée comme une épreuve de spécialité mais bien comme une option, et sera appréciée comme telle dans l'exposé et dans l'entretien.*

→ L'entretien en option « Musique » et en option « Arts visuels » sera engagé en regard d'un document sonore ou d'un document visuel proposé au candidat par le jury.

→ Chaque entretien sera **conduit**, en alternance, **par deux membres de la commission**, les deux autres membres tenant le rôle d'auditeur/observateur mais participant pleinement à la notation.

- le principe de notation :

• trois champs d'aptitude à apprécier

- **dégager les idées essentielles d'un document**
- **témoigner de connaissances et de l'aptitude à les mettre en réseau**
- **inter-agir avec les membres du jury**

• prendre appui sur la fiche de critères appréciatifs pour déterminer une note sur 20 pour chaque partie dont le total donnera la note globale de l'épreuve sur (toute note égale ou inférieure à 10 sur 40 sera éliminatoire),

• valoriser les candidats performants et inversement : il s'agit de « marquer » les extrêmes dans la logique d'un concours, les candidats indigents dans leur présentation, dans leurs connaissances, dans leur réflexion, dans leur réaction et/ou leur réactivité, pourront être sanctionnés d'une **note éliminatoire spécifiée par un avis explicite**.

- l'harmonisation régulière (tous les 3 jours) entre les trois sous-commissions qui peuvent ainsi réguler les modalités d'interrogation des candidats, affiner la notation en regard des moyennes établies par journée (moyenne globale, moyenne par commission).

. Ce dispositif s'est avéré, aux dires des examinateurs, pertinent et fonctionnel en facilitant les concertations et en évitant toute distorsion.

• **Les sujets :**

. Les documents proposés **en partie 1** sont présentés sous forme d'un dossier rappelant les principes et les attendus de l'épreuve, proposant un ou plusieurs textes en relation avec le métier de Professeur d'école.

. Les thèmes développés par ces documents s'avèrent le plus souvent adaptés et propices à une réflexion sur le métier d'enseignant.

. La constitution des différents dossiers traduit parfois des disparités significatives :

- dans la difficulté de compréhension,
- dans l'origine des textes (notamment lorsque les extraits d'un même ouvrage sont récurrents, ou encore lorsqu'un même auteur est fréquemment sollicité, ou enfin lorsque des textes se montrent très polémiques voire contradictoires avec l'institution),
- dans la présentation formelle (présence d'erreurs orthographiques et syntaxiques d'autant plus regrettables au vu des exigences posées en la matière ou de la thématique abordée).

. Les documents proposés **en partie 2**

→ permettent d'engager l'entretien en option « Musique » et en option « Arts visuels »  
→ sont inclus dans un répertoire à disposition du jury qui doit opérer une sélection appropriée pour proposer au candidat un document sonore ou un document visuel (image fixe ou animée) relevant d'un autre champ que celui abordé lors de l'exposé.

*Remarque : Il conviendrait que le répertoire ainsi proposé au jury soit élaboré au plan national et retienne des documents relevant de la liste de référence pour l'école primaire dans chacun des domaines concernés.*

### • L'épreuve :

→ **L'exposé** (durée maximale de 10 minutes)

. Les présentations sont très hétérogènes, en qualité comme en durée (de 3 minutes à 10 minutes).

. Les prestations liées à l'option s'avèrent souvent formatées et récitées, ce qui peut produire une rupture qualitative très perceptible et difficilement crédible avec l'exposé / entretien de la partie précédente.

. Les principales déficiences constatées reposent sur :

- l'absence de méthodologie (plan, problématique)
- la faiblesse de la réflexion et des référents théoriques
- l'indigence ou l'incohérence du propos, voire de l'interprétation vocale ou instrumentale (option « Musique ») ou de la production personnelle présentée (option « Arts visuels »)
- l'approximation de la langue orale (syntaxe erronée, lexique inapproprié)
- la difficulté d'élocution (pas de fluidité discursive, scories langagières,...)

→ **L'entretien** (durée de 15 minutes)

. Il reproduit ou amplifie souvent, au plan qualitatif, les mêmes caractéristiques que celles remarquées dans l'exposé. Il a systématiquement une durée égale à 15 minutes pour chaque candidat.

. La prise en compte d'un document visuel autre que celui présenté lors de l'exposé a souvent été source de déstabilisation pour le candidat ayant choisi l'option « Arts visuels », ce qui, par contre, n'a pas été constaté dans le cadre de l'option « Musique »

. L'interactivité avec le jury est souvent laborieuse, nombre de candidats peinant à situer leur réflexion en regard des programmes de l'école primaire ou ne développant guère de réponses pertinentes aux questions d'élargissement : l'on peut émettre l'hypothèse de la difficulté à se décentrer ou à mettre à distance le travail (trop préparé ?), particulièrement dans le champ optionnel.

. Certaines capacités méritent d'être plus significativement prises en compte, voire mieux préparées par les candidats, notamment celles relatives à :

- la conduite argumentative (arguments et justifications, illustrations concrètes empruntant aux pratiques rencontrées, aux témoignages, aux lectures)
- l'aisance discursive (réactivité aux questions d'élargissement, aptitude à changer de point de vue, à infléchir un avis, ...)
- la clarté du propos (qualité de la langue et / ou de l'expression)
- la communication d'une culture générale, personnelle ou pédagogique, qui fait trop souvent défaut, voire se révèle inconsistante,
- l'intégration de la dimension propre à l'exercice du métier d'enseignant en école primaire.

. D'autres remarques conduisent à noter un manque fréquent d'enthousiasme et à déplorer parfois un relâchement certain dans l'attitude ou la présentation de quelques candidats, traduisant une perception approximative de l'épreuve comme de la fonction de Professeur d'école.

## 2. RESULTATS

. **186 candidats** se sont présentés sur les **187** admissibles. Les principaux indicateurs tirés du document statistique nous apportent les informations suivantes :

- la moyenne de l'épreuve s'établit à : **9,65** / 20,
- les notes globales (partie 1 + partie 2) se distribuent de 1 à 20,
- 22,04 % des candidats (41) ont une note inférieure à 5, note éliminatoire faisant l'objet d'un avis explicite,
- 33,87 % des candidats (63) ont une note non éliminatoire, inférieure à 10,
- 44,09 % des candidats (82) ont une note égale ou supérieure à la moyenne, dont 13,98 % (soit 26 candidats) avec une note supérieure à 16.

<b>Oral Pré-professionnel</b>	<b>Option M</b>	<b>Option AU</b>	<b>Option L</b>	<b>Bilan</b>
Note 1	10,06	10,00	9,69	<b>9,86</b>
Note 2 (option)	9,60	9,41	9,36	<b>9,44</b>
Note globale (sur 40)	19,66	19,41	19,05	<b>19,30</b>
<b>NOTE GLOBALE (sur20)</b>	<b>9,83</b>	<b>9,71</b>	<b>9,53</b>	<b>9,65</b>
Nbre Candidats	<b>50</b>	<b>41</b>	<b>95</b>	<b>186</b>
<i>Note Elimatoire</i>	8	10	23	<b>41</b>
	16,00%	24,39%	24,21%	<b>22,04%</b>

. L'épreuve connaît dans son ensemble des résultats très médiocres avec une majorité de notes inférieures à la moyenne (52,15 % des candidats ont une note inférieure à 10)

. Le détail de la notation montre une réussite relativement supérieure en ce qui concerne la partie 1 et une faiblesse significative en partie 2 quelle que soit l'option choisie et malgré elle.

. L'option « Littérature » concerne le plus de candidats (51 % des admissibles contre 26,9 % pour l'option « Musique » et 22,1 % pour l'option « Arts visuels), et joue sans doute le rôle de *l'option par défaut* : cela peut expliquer la grande hétérogénéité des prestations souvent jugées faibles, voire très faibles.

→ **Recommandations du jury** pour préparer cette épreuve :

- travailler sur la méthodologie générale de l'exposé, incluant un entraînement spécifique pour la restitution : interprétation vocale ou instrumentale dans l'option « Musique » et lecture à voix haute (valorisant si possible une lecture expressive) dans l'option « Littérature »
- connaître les orientations institutionnelles en vigueur,
- connaître les programmes de l'école élémentaire et maternelle, mais aussi les documents d'accompagnement pour leur mise en œuvre, et ce particulièrement dans le domaine optionnel choisi
- savoir articuler le propos à des référents théoriques bien ciblés mais aussi à des approches pédagogiques ou à des illustrations pratiques,
- envisager des temps d'observation de classe,
- rencontrer les acteurs du système éducatif,
- renforcer les connaissances sur les valeurs et les missions de l'Ecole, sur les exigences du métier d'enseignant, sur les droits et devoirs des maîtres comme des élèves et de leurs familles,
- élargir sa culture générale personnelle.

Fait à BRIVE, le 1<sup>er</sup> juillet 2006

Max GRATADOUR, IEN  
Président de la Commission Entretien Pré-professionnel.